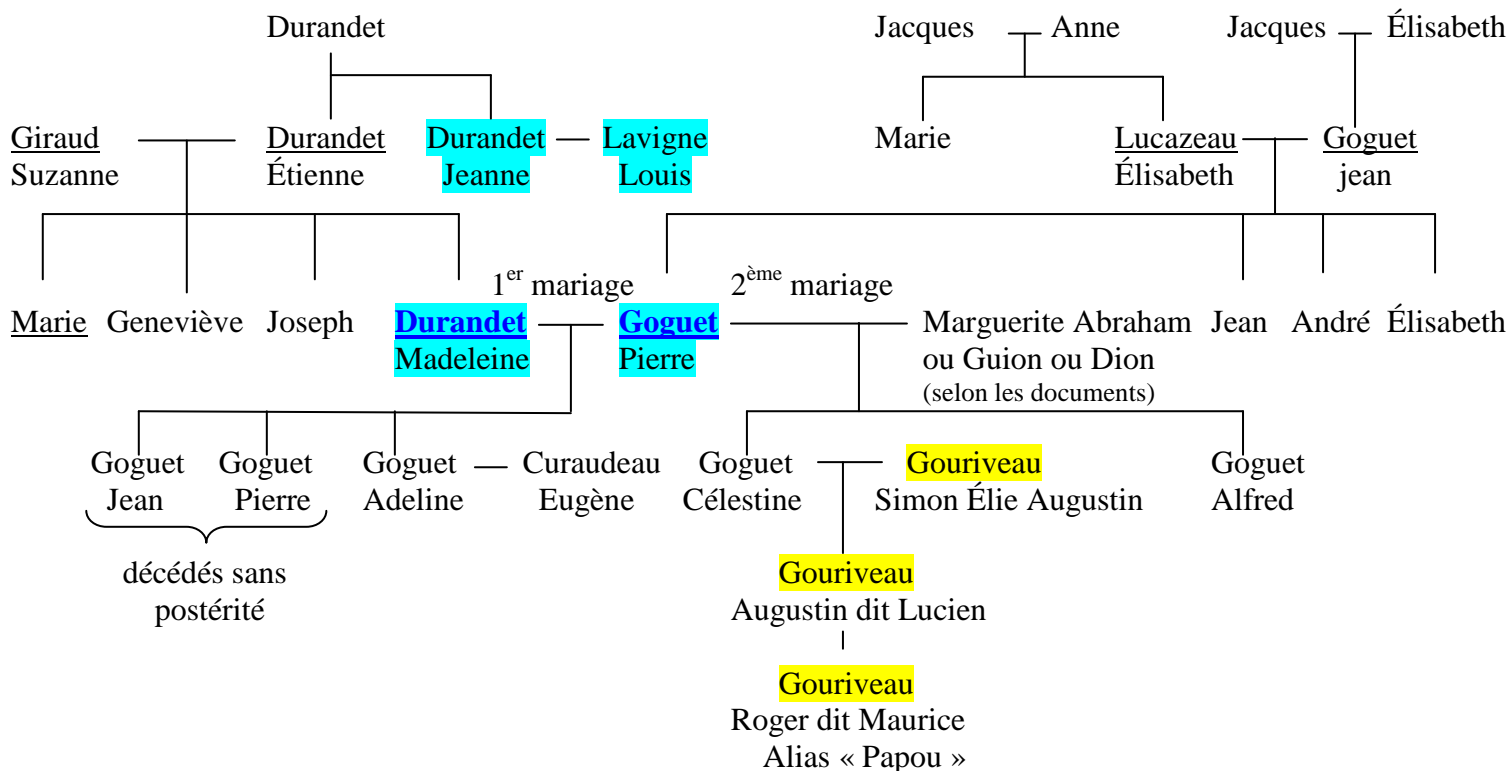


27 septembre 1802 (5 vendémiaire an XI)

Quittance de 78 fr reçus par Jacques Bourron, cultivateur Brésillas Arces, de Louis Lavigne, journalier Bardécille, Semussac pour une vente faite le 25 avril 1802 (5 floréal an X)

Bardessil, maintenant Bardécille : lieu de naissance de Augustin dit Lucien Gouriveau père de Roger dit Maurice Gouriveau



Par devant le notaire public au département de la charente inférieure, sous le scel de la nation, résidant à Cozes, soussigné, et les temoins bas nommés.

Est comparu jacques Bourron, cultivateur, demeurant à Brésillas, commune d'arces lequel reconnaît avoir reçu de Louis Lavigne, journalier, demeurant à Bardesil, commune de Semussac, présent et acceptant ; qui lui à réellement comté, à vue de nous dit notaire, et témoins la somme de soixante dix huit francs prix de la vente consentie par le dit bourron au dit lavigne le cinq floreal an dix, devant même notaire que ces présentes, enregistré a Cozes le quinze du même mois, reçu trois francs, cinquante deux centimes signé Davan ; de laquelle somme de soixante dix huit francs le dit bourron octroie quittance au dit lavigne avec promesse qu'il ne lui en sera à l'avenir fait aucune demande à peine de tous depens dommages, et intérêt.

Fait et lu à Cozes, étude du notaire, le cinq vendémiaire an onze de la république avant midi,

en présence de Joseph Lucaseau, cultivateur demeurant sur la commune de Semussac, et de Michel Jean, vigneron, demeurant sur celle de Barsan, témoins connus requis et à le dit Jean signé avec nous ce que le dit Lucaseau et les parties ont déclaré ne savoir faire de ce interpellés.

La minute es signée Michel Jean et du notaire soussigné.

Enregistré à Cozes, le quinze vendémiaire an onze folio 59 verso case 7 reçu quarante quatre centimes. signé Duval.

Extrait du registre

Magistel notaire
 public

5 Vendémiaire an 11 quittance	78 ^f
par Jacques Bourron A Louis Lavigne	
<hr/>	
Enregistrement....	44 ^c
papier.....	1. 50 ^c
minute et expédition...	3.
	<hr/>
	4. 94 ^c



Pardevant le notaire public au Département
de la Charente inférieure, Sous le Sceau de la
Nation, résidant à Cozes, soussigné, et les témoins
bas nommés.

Est comparu Jacques Bourvon, Cultivateur,
demeurant à Breillat, Commune d'Arçais lequel
reconnait avoir reçu de Louis Lasigne, journalier,
demeurant à Bardelot, Commune de Smulhae, présent
et acceptant, qui lui a réellement comté, à vue de
nous dit notaire, et témoins la somme de soixante
dix-huit francs plus de la sente consentie par le
dit Bourvon, au dit Lasigne le cinq floreal an dix,
devant même notaire que ces présentes, enregistré à
Cozes le quinze du même mois, reçu trois francs,

cinquante deux centimes signé d'avant; de la quelle somme
de soixante dix-huit francs le dit Bourvon octroie
quittance au dit Lasigne avec promesse qu'il ne lui
en fera à l'avenir fait aucune demande
à peine de tout dépens, dommages, et intérêt.

fait et lu à Cozes, étude du notaire, le cinq
Vendémiaire an onze de la république avant-midi,

J.

En présence de Joseph Lucateau, Cultivateur demeurant sur
la Commune de Smulbac, et de Michel Jean, Vigneron,
demeurant sur celle de Barban. Temoins connus requis
et à la dit Jean signé avec nous ce que le dit
Lucateau et les parties ont déclaré ne savoir faire de ce
interpellés.

La minute est signée Michel Jean et
du notaire soussigné.

Enregistré à Carst, le quinze Vendémiaire an onze
f. 59^v C. 7 reçu quarante quatre centimes. Signé Duran.

Extrait du registre

Magistral Hore
pulep

5. Vendémiaire an 11.

quittance . . . 78^t

par Jacques Bourron

A
rouin Lavigne

Encre . . . 11^t

papier . . . 1:50^t

Minute et exp. 3 : " :

1:94^t